



64^E RÉUNION DU COMITÉ SUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

COMMUNICATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

La communication ci-après, reçue le 25 septembre 2015, est distribuée à la demande de l'OIE.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des Membres du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de leur 64^e réunion.

Le présent rapport porte sur les derniers développements concernant le programme des travaux normatifs de l'OIE en donnant en particulier une vue d'ensemble des principales avancées réalisées par l'OIE en soutien du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et sur l'état d'avancement du programme de renforcement des capacités dans le cadre du processus PVS.

L'intégralité des rapports des réunions de septembre et d'octobre 2015 de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques seront disponibles sur le site Internet de l'OIE prochainement. Parmi les principaux thèmes abordés au cours de ladite réunion figurent les points suivants:

1 DÉFINITIONS DES TERMES "NORMES" ET "LIGNES DIRECTRICES" DE L'OIE DESTINÉES AU GLOSSAIRE

1.1. Les termes "normes" et "lignes directrices" de l'OIE, bien qu'ils soient communément utilisés, n'ont jamais fait l'objet d'une définition précise. À l'issue de discussions entre les Commissions spécialisées, des définitions ont été élaborées et soumises aux pays membres les invitant à faire connaître leurs commentaires sur ces termes. Une fois que les définitions données pour ces deux termes auront été adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, leur usage dans les *Codes* et les *Manuels* sera revu en vue de s'aligner sur l'acception qui en est donnée dans le glossaire.

2 INFECTION PAR LE VIRUS DE LA FIÈVRE PORCINE AFRICAINE

2.1. Un groupe ad hoc a été convoqué en 2014 pour réviser le texte actuel du chapitre du *Code terrestre* sur l'infection par le virus de la fièvre porcine africaine. Le nouveau projet de chapitre qui en est issu a été transmis, en février 2015, aux pays membres pour recueillir leurs commentaires. Eu égard aux défis constants à relever dans plusieurs parties du monde pour contrôler cette maladie, la révision de ce chapitre a suscité un intérêt considérable, comme en témoigne le grand nombre de commentaires reçus. La Commission du Code a amendé le projet de texte en y intégrant les commentaires émanant de pays membres, et on espère que le nouveau projet de texte révisé pourra être proposé à l'adoption au cours de la prochaine Session générale en mai 2016.

3 CRITÈRES

3.1. Suite à l'adoption de la définition du terme "marchandise dénuée de risques" en mai 2015, la Commission du Code a élaboré un projet de chapitre sur les critères à utiliser pour évaluer la sécurité sanitaire des marchandises à l'attention des pays membres. Le projet de chapitre leur a

été transmis pour avis (en suivant l'exemple du chapitre 5.4. du *Code aquatique*). Comme indiqué dans des contributions de l'OIE précédentes, ce projet de chapitre est censé révéler les cas d'usage inapproprié de certaines mesures sanitaires non justifiées couvrant des marchandises identifiées comme dénuées de risque dans diverses normes traitant spécifiquement de maladies.

4 INFECTION À *BURKHOLDERIA MALLEI* (MORVE)

4.1. Les pays membres ont manifesté un intérêt prononcé pour la révision approfondie du chapitre sur la morve, comme en témoigne la foultitude de commentaires reçus. La Commission du Code a amendé la version révisée du projet de texte à la lumière des commentaires émanant de pays membres. On espère que le nouveau projet de texte pourra être proposé à l'adoption au cours de la prochaine Session générale en mai 2016.

5 MODÈLE DE CERTIFICAT POUR LES CHEVAUX DE COMPÉTITION D'ÉLITE

5.1. Le développement d'un modèle de certificat destiné aux chevaux de compétition d'élite est censé faciliter l'application des dispositions du chapitre récemment adopté sur les populations de chevaux à statut sanitaire élevé. Ce travail a suscité un intérêt considérable dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques de 2016.

6 TRAVAUX DE PORTÉE GÉNÉRALE ACCOMPLIS SUR LE ZONAGE, LA VACCINATION, LES PROGRAMMES DE VACCINATION, LA VACCINATION D'URGENCE ET LA VACCINATION DE ROUTINE

6.1. Bien que les travaux n'en sont qu'à un stade initial de développement, l'objectif poursuivi par l'OIE est de développer de nouvelles définitions et de nouvelles normes qui sont destinées à faciliter et guider la gestion des foyers de maladies et qui soient applicable à de nombreuses maladies listées par l'OIE.

7 PROGRAMME D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE MONDIALE (GHSA): EN AVANT VERS UN MONDE PLUS SÛR

7.1. Douze mois après la rencontre de septembre 2014 à la Maison Blanche, la Conférence à haut niveau du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale à Séoul (République de Corée) qui s'est tenue du 7 au 9 septembre 2015 a permis de dresser le bilan des progrès accomplis et de réaffirmer les étapes restant à franchir dans le cadre du Programme. Les pays participant au GHSA ont à nouveau été invités à œuvrer au renforcement de leurs systèmes de santé existants au plan national, et de se mettre rapidement en complète conformité avec les normes et obligations internationales dont le Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS, et avec la qualité des Services vétérinaires en ayant recours aux outils existants, notamment l'outil de mesure des performances des Services vétérinaires (PVS) de l'OIE et les systèmes d'information mondiaux sur la santé animale comme le système WAHIS de l'OIE.

8 PANORAMA DES PRINCIPALES AVANCÉES RÉALISÉES PAR L'OIE EN SOUTIEN DU PROGRAMME GHSA DEPUIS 2014

8.1. Le Processus PVS de l'OIE, placé sous la direction d'experts, est une évaluation des objectifs et une analyse des capacités et des ressources des Services vétérinaires nationaux en vue de leur mise en conformité avec les normes internationales de qualité de l'OIE. C'est le facteur le plus important dans la prévention et la détection d'une dissémination potentielle d'agents pathogènes dangereux d'origine animale, et d'une importance particulièrement cruciale dans le succès des séries d'action "Détecter" et "Prévenir" du GHSA. Des missions PVS ont été menées par l'OIE dans pas moins de 130 pays.

8.2. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'initiative commune OMS-RSI/OIE-PVS, pour permettre la mise au point de stratégies nationales visant au renforcement des capacités dans les domaines de la santé humaine tant qu'animale. Décembre 2014 a vu la publication du Cadre opérationnel OIE-OMS pour une bonne gouvernance à l'interface homme-animal: articuler les outils de l'OMS et de l'OIE pour l'évaluation des capacités nationales de l'OMS-RSI/OIE-PVS. Ensemble, l'OMS et l'OIE ont dorénavant identifié un certain nombre de pays éligibles à des Sessions de travail nationales communes supplémentaires.

8.3. L'OIE a approfondi la connaissance de son réseau mondial par la formation de Délégués nationaux et de points focaux nationaux de l'OIE. Les points focaux comprennent notamment les systèmes d'information des points focaux nationaux concernant les laboratoires vétérinaires et la notification des maladies animales. Des centaines de législateurs dans différents pays ont d'ores et déjà bénéficié de cette initiative.

8.4. Lors de la Session générale de son Assemblée mondiale annuelle en mai de cette année, l'OIE a amorcé l'expansion et l'amélioration du système d'information mondiale de santé animale WAHIS, avec l'adoption d'une résolution ayant trait à "l'utilisation de des technologies de l'information dans la gestion de la santé animale, le signalement des maladies, la surveillance et la réaction d'urgence." 180 pays membres de l'OIE se sont engagés à signaler 117 maladies animales répertoriées (zoonoses incluses) et événements émergents ; cette information est immédiatement partagée avec GLEWS, le système d'alerte précoce mondial qui coordonne les mécanismes d'alerte et d'information sur les maladies de l'OIE, de la FAO et de l'OMS, de manière à faciliter la prévision, la prévention et le contrôle des menaces sanitaires d'origine animale. Cette nouvelle évolution de WAHIS va contribuer à encore améliorer le signalement mondial des données sur les maladies animales, cruciales à la protection de la sécurité sanitaire dans le monde.

8.5. Le programme de jumelage entre les laboratoires de l'OIE relie des laboratoires candidats dans des pays en développement ou en transition avec des Laboratoires de Référence ou des Centres collaborateurs de l'OIE, afin de renforcer les compétences et l'expertise scientifique des premiers. C'est aussi un processus qui permet de disposer d'un plus grand nombre de Laboratoires de Référence de l'OIE, permettant ainsi une meilleure répartition régionale et géographique. Plus de 50 jumelages ont ainsi été réalisés.

8.6. Au cours de l'année écoulée, l'OIE a travaillé sans relâche à la planification et à l'application collaboratives de mesures destinées à lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Entre autres exemples de cette collaboration, la contribution de l'OIE au Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens, la révision de la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, sans oublier la ratification de normes mises à jour sur l'utilisation prudente des antibiotiques chez les animaux et la ratification, lors de son Assemblée mondiale en mai 2015, d'une résolution du Plan d'Action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens afin de constituer une base de données mondiale sur l'utilisation d'agents antimicrobiens sur les animaux dans les pays membres, comme prévu par le Plan d'action mondial de l'OMS.

8.7. L'OIE a également poursuivi ses efforts pour améliorer la biosécurité animale ainsi que son travail de biosurveillance, par sa participation à des enjeux tels que le transport d'échantillons biologiques, les mesures de post-éradication de la peste bovine, de directives de biosécurité pour les laboratoires et la Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, réunissant des représentants des secteurs de la sécurité et de la santé, qui s'est tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015.

9 PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'OIE: PROCESSUS PVS

9.1. L'OIE poursuit son initiative mondiale destinée à apporter un soutien aux pays membres souhaitant se conformer aux normes de qualité en matière de Services vétérinaires et de Services sanitaires chargés des animaux aquatiques nationaux par le biais du processus PVS de l'OIE. Un résumé de l'état d'avancement des missions PVS figure en annexe.

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROCESSUS PVS

Évaluation PVS: statut des missions au 22 septembre 2015

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles en vue d'une distribution (restreinte) aux bailleurs de fonds et aux partenaires
Afrique	54	53	51	43
Amériques	29	25	24	19
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	25	22	11
Europe	53	19	18	11
Moyen-Orient	12	13	11	6
TOTAL	180	135	126	90

Analyse des écarts PVS: statut des missions au 22 septembre 2015

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles en vue d'une distribution (restreinte) aux bailleurs de fonds et aux partenaires
Afrique	54	47	43	28
Amériques	29	17	12	9
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	19	14	7
Europe	53	9	8	3
Moyen-Orient	12	10	4	0
TOTAL	180	102	81	47

Législation vétérinaire: statut des missions au 22 septembre 2015

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	54	41	24
Amériques	29	7	6
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	6	6
Europe	53	5	4
Moyen-Orient	12	5	4
TOTAL	180	64	44